

Nom commercial : METAFIX partie A

Date de révision: 09.01.2019

Version : 1 / FR

Date d'impression: 07.02.2019

remplace la version : - / FR

Date révision GMI: 23.01.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

METAFIX partie A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

GMI
21 rue de l'Orgeval
771120 Coulommiers

Tel : 01 64 03 50 50
Fax 01 64 03 50 67
www.gmisa.fr

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : reglementation@gmisa.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Orfila tel:01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

| | |
|-------------------|------|
| Flam. Liq. 2 | H225 |
| Skin Irrit. 2 | H315 |
| Eye Irrit. 2 | H319 |
| Skin Sens. 1 | H317 |
| STOT SE 3 | H335 |
| Aquatic Chronic 3 | H412 |

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

| | |
|------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |

Nom commercial : METAFIX partie A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261.9 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle;Methyl-methacrylate;1,4-Dihydroxybenzene;Cumene Hydroperoxide

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)****Methyl-methacrylate**

No. CAS 80-62-6
 No. EINECS 201-297-1
 Concentration >= 50 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 2 H225
 STOT SE 3 H335
 Skin Irrit. 2 H315
 Skin Sens. 1 H317

Annotations additionelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent D
 CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

No. CAS 868-77-9
 No. EINECS 212-782-2
 Numéro d'enregistrement 01-2119490169-29
 Concentration >= 10 < 25 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Eye Irrit. 2 H319
 Skin Sens. 1 H317
 Skin Irrit. 2 H315

Cumene Hydroperoxide

No. CAS 80-15-9
 No. EINECS 201-254-7
 Concentration >= 1 < 2,5 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 STOT RE 2 H373

Nom commercial : METAFIX partie A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

| | |
|-------------------|------|
| Skin Corr. 1B | H314 |
| Acute Tox. 4 | H302 |
| Acute Tox. 4 | H312 |
| Acute Tox. 3 | H331 |
| Org. Perox. E | H242 |
| Aquatic Chronic 2 | H411 |

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

| | | |
|---------------|------|-----------|
| Eye Dam. 1 | H318 | >= 3 < 10 |
| STOT SE 3 | H335 | >= 1 < 10 |
| Skin Corr. 1B | H314 | >= 10 |
| Eye Irrit. 2 | H319 | >= 1 < 3 |
| Skin Irrit. 2 | H315 | >= 3 < 10 |

Propylidynetrimethyl trimethacrylate

| | |
|--|------------------------|
| No. CAS | 3290-92-4 |
| No. EINECS | 221-950-4 |
| Numéro d'enregistrement | 01-2119542176-41 |
| Concentration | >= 1 < 2,5 % |
| Classification (règlement (CE) no 1272/2008) | Aquatic Chronic 2 H411 |

1,4-Dihydroxybenzene

| | |
|--|----------------------|
| No. CAS | 123-31-9 |
| No. EINECS | 204-617-8 |
| Numéro d'enregistrement | 01-2119524016-51 |
| Concentration | >= 0,1 < 1 % |
| Classification (règlement (CE) no 1272/2008) | Aquatic Acute 1 H400 |
| | Skin Sens. 1 H317 |
| | Eye Dam. 1 H318 |
| | Carc. 2 H351 |
| | Acute Tox. 4 H302 |
| | Muta. 2 H341 |

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

| | |
|-----------------|--------|
| Aquatic Acute 1 | M = 10 |
|-----------------|--------|

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

Nom commercial : METAFIX partie A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Éliminer selon les réglementations en vigueur.

Nom commercial : METAFIX partie A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter les chocs, frottements et décharges électrostatiques. Risque d'inflammation!. Conserver le récipient bien fermé. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter le choc et le frottement. Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

1,4-Dihydroxybenzene

| | | | | |
|--------|---|-------------------|--|--|
| Valeur | 2 | mg/m ³ | | |
|--------|---|-------------------|--|--|

Methyl-methacrylate

| | | | | |
|--------|-----|-------------------|----|--------|
| Valeur | 205 | mg/m ³ | 50 | ppm(V) |
|--------|-----|-------------------|----|--------|

| | | | | |
|------------------------------|-----|-------------------|-----|--------|
| Valeur limite à courte terme | 410 | mg/m ³ | 100 | ppm(V) |
|------------------------------|-----|-------------------|-----|--------|

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Nom commercial : METAFIX partie A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation

Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié

nitrile

Épaisseur du gant

>= 0,4 mm

Temps de pénétration

> 480 min

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat**

liquide

Couleur

vert

Odeur

caractéristique

La limite de l'odeur

Remarque

non déterminé

valeur pH

Remarque

non déterminé

Point de fusion

Remarque

non déterminé

Point de congélation

Remarque

non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur

101

°C

Point d'éclair

Valeur

10

°C

Le coefficient de l'évaporation

Remarque

non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque

non déterminé

Pression de vapeur

Valeur

47

hPa

température

20

°C

Densité de vapeur

Remarque

non déterminé

Densité

Valeur

1

g/cm³

température

25

°C

Hydrosolubilité

Remarque

non déterminé

solubilité(s)

Remarque

non déterminé

Nom commercial : METAFIX partie A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

dynamique

Valeur 4000 à 6000 mPa.s
température 25 °C

cinématique

Valeur 4000 à 6000 mm²/s
température 23 °C

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE > 10.000 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Methyl-methacrylate

Nom commercial : METAFIX partie A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

| | | | |
|---------|-----|------|-------|
| Espèces | rat | | |
| DL50 | | 7872 | mg/kg |

Cumene Hydroperoxide

| | | | |
|---------|--|-----|-------|
| Espèces | rat | | |
| DL50 | | 382 | mg/kg |
| Source | Banque de données de substances GESTIS | | |

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

| | | | |
|---------|---|--------|-------|
| ATE | > | 10.000 | mg/kg |
| méthode | valeur calculée (règlement (CE)1272/2008) | | |

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Methyl-methacrylate**

| | | | |
|---------|-------|------|-------|
| Espèces | lapin | | |
| CL 50 | > | 5000 | mg/kg |

Cumene Hydroperoxide

| | | | |
|---------|--|-----|-------|
| Espèces | rat | | |
| DL50 | | 500 | mg/kg |
| Source | Banque de données de substances GESTIS | | |

Toxicité aiguë par inhalation

| | | | |
|----------------------|---|-----|------|
| ATE | > | 100 | mg/l |
| Administration/Forme | Vapeurs | | |
| méthode | valeur calculée (règlement (CE)1272/2008) | | |
| ATE | > | 20 | mg/l |
| Administration/Forme | Poussières/Brouillards | | |
| méthode | valeur calculée (règlement (CE)1272/2008) | | |

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Methyl-methacrylate**

| | | | |
|--------------------|-----|-------|-------------------|
| Espèces | rat | | |
| CL 50 | | 78000 | mg/m ³ |
| Durée d'exposition | 4 | h | |

Cumene Hydroperoxide

| | | | |
|--------------------|--|------|------|
| Espèces | rat | | |
| CL 50 | | 1,37 | mg/l |
| Durée d'exposition | 4 | h | |
| Source | Banque de données de substances GESTIS | | |

Corrosion/irritation cutanée

| | |
|----------|---------------|
| Remarque | non déterminé |
|----------|---------------|

lésions oculaires graves/irritation oculaire

| | |
|----------|---------------|
| Remarque | non déterminé |
|----------|---------------|

sensibilisation

| | |
|----------|---------------|
| Remarque | non déterminé |
|----------|---------------|

Sensibilisation (Composants)**Methyl-methacrylate**

| | |
|------------|---------------|
| évaluation | sensibilisant |
|------------|---------------|

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

| | |
|----------|---------------|
| Remarque | non déterminé |
|----------|---------------|

Mutagénicité

| | |
|----------|---------------|
| Remarque | non déterminé |
|----------|---------------|

Toxicité pour la reproduction

| | |
|----------|---------------|
| Remarque | non déterminé |
|----------|---------------|

Nom commercial : METAFIX partie A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**Methyl-methacrylate**

| | | | | |
|--------------------|---------------------|---|-------|------|
| Espèces | Pimephales promelas | | | |
| CL 50 | 125,5 | à | 275,0 | mg/l |
| Durée d'exposition | 96 | h | | |

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Methyl-methacrylate**

| | | | | |
|---------|---------------|--|--|------|
| Espèces | Daphnia magna | | | |
| CE50 | 720 | | | mg/l |

Toxicité pour les algues (Composants)**Methyl-methacrylate**

| | | | | |
|--------------------|-------|---|--|------|
| Espèces | Algue | | | |
| CE50 | 170 | | | mg/l |
| Durée d'exposition | 96 | h | | |

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

Nom commercial : METAFIX partie A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADHÉSIFS (Methyl-methacrylate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

Carte pour désignation du danger



3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Remarque Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.

Quantité limitée 5 l

Les catégories de transport 3

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Code de restrictions en tunnels E

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADHÉSIVES (Methyl-methacrylate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3



3

14.4. Groupe d'emballage

Nom commercial : METAFIX partie A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

Groupe d'emballage
Remarque

III
Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.

14.5. Dangers pour l'environnement

no

EmS

F-E, S-D

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADHESIVES (Methyl-methacrylate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3



3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage
Remarque

III
Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.

14.5. Dangers pour l'environnement

-

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE) 0 % 0 g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

| | |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H242 | Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Nom commercial : METAFIX partie A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

| | |
|-------------------|--|
| Acute Tox. 3 | Toxicité aiguë, Catégorie 3 |
| Acute Tox. 4 | Toxicité aiguë, Catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2 | Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2 |
| Carc. 2 | Cancérogénicité, Catégorie 2 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves, Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 2 | Liquide inflammable, Catégorie 2 |
| Muta. 2 | Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2 |
| Org. Perox. E | Peroxyde organique, Types E |
| Skin Corr. 1B | Corrosion cutanée, Catégorie 1B |
| Skin Irrit. 2 | Irritation cutanée, Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |

Service établissant fiche de données de sécurité

Service réglementation

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Nom commercial : METAFIX partie B

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

METAFIX partie B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

GMI
21 rue de l'Orgeval
771120 Coulommiers

Tel : 01 64 03 50 50
Fax 01 64 03 50 67
www.gmisa.fr

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : reglementation@gmisa.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Orfila tel:01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

| | |
|---------------|------|
| Flam. Liq. 2 | H225 |
| Skin Corr. 1A | H314 |
| Eye Dam. 1 | H318 |
| Skin Sens. 1 | H317 |
| STOT SE 3 | H335 |

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

| | |
|------|---|
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |

Nom commercial : METAFIX partie B

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

Conseils de prudence

| | |
|----------------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P261.9 | Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

| | |
|----------|--|
| contient | Methacrylic acid;1-Benzoyl-2-Ethylimidazol;Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle;Methyl-methacrylate |
|----------|--|

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)****Methyl-methacrylate**

| | |
|--|--------------------|
| No. CAS | 80-62-6 |
| No. EINECS | 201-297-1 |
| Concentration | >= 50 % |
| Classification (règlement (CE) no 1272/2008) | |
| | Flam. Liq. 2 H225 |
| | STOT SE 3 H335 |
| | Skin Irrit. 2 H315 |
| | Skin Sens. 1 H317 |

Annotations additionelles:

| | |
|-----|--|
| DSD | Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent D |
| CLP | Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D |

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

| | |
|--|--------------------|
| No. CAS | 868-77-9 |
| No. EINECS | 212-782-2 |
| Numéro d'enregistrement | 01-2119490169-29 |
| Concentration | >= 25 < 50 % |
| Classification (règlement (CE) no 1272/2008) | |
| | Eye Irrit. 2 H319 |
| | Skin Sens. 1 H317 |
| | Skin Irrit. 2 H315 |

Methacrylic acid

| | |
|--|-------------------|
| No. CAS | 79-41-4 |
| No. EINECS | 201-204-4 |
| Numéro d'enregistrement | 01-2119463884-26 |
| Concentration | >= 10 < 19 % |
| Classification (règlement (CE) no 1272/2008) | |
| | Acute Tox. 4 H312 |
| | Acute Tox. 4 H302 |

Nom commercial : METAFIX partie B

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

Skin Corr. 1A H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3 H335 >= 1

Annotations additionnelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent D

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D

Monobenzoyl Thiourea

No. CAS 614-23-3

Concentration >= 1 < 9,6 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

1-Benzoyl-2-Ethylimidazol

No. CAS 137590-32-0

No. EINECS 415-820-8

Concentration >= 1 < 3 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 3 H412

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Eviter les chocs, frottements et décharges électrostatiques. Risque d'inflammation!. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter le choc et le frottement. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Nom commercial : METAFIX partie B

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Methyl-methacrylate

| | | | | |
|------------------------------|-----|-------------------|-----|--------|
| Valeur | 205 | mg/m ³ | 50 | ppm(V) |
| Valeur limite à courte terme | 410 | mg/m ³ | 100 | ppm(V) |

Methacrylic acid

| | | | | |
|--------|----|-------------------|----|--------|
| Valeur | 70 | mg/m ³ | 20 | ppm(V) |
|--------|----|-------------------|----|--------|

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm

Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------|-----------------|
| Etat | liquide |
| Couleur | rose |
| Odeur | caractéristique |

Nom commercial : METAFIX partie B

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

valeur pH

Remarque non déterminé

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 101 °C

Point d'éclair

Valeur 10 °C

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Valeur 47 hPa

température 20 °C

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

DensitéValeur 1 g/cm³

température 25 °C

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité**dynamique**

Valeur 4000 à 6000 mPa.s

température 25 °C

cinématiqueValeur 4000 à 6000 mm²/s

température 23 °C

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE 5.689,65 mg/kg

52

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Methacrylic acid**Espèces rat
DL50 1320 mg/kg**Methyl-methacrylate**Espèces rat
DL50 7872 mg/kg**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

ATE 5.000 mg/kg

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Methacrylic acid**Espèces lapin
DL50 500 à 1000 mg/kg**Methyl-methacrylate**Espèces lapin
CL 50 > 5000 mg/kg

Nom commercial : METAFIX partie B

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Methacrylic acid

| | | | |
|--------------------|-----|-----|------|
| Espèces | rat | | |
| CL 50 | | 7,1 | mg/l |
| Durée d'exposition | 4 | h | |

Methyl-methacrylate

| | | | |
|--------------------|-----|-------|-------------------|
| Espèces | rat | | |
| CL 50 | | 78000 | mg/m ³ |
| Durée d'exposition | 4 | h | |

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque non déterminé

sensibilisation

Remarque non déterminé

Sensibilisation (Composants)

Methacrylic acid

| | |
|-------------------|-------------------|
| Voie d'exposition | dermale |
| Espèces | cobaye |
| évaluation | non sensibilisant |

Methyl-methacrylate

| | |
|------------|---------------|
| évaluation | sensibilisant |
|------------|---------------|

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

Methacrylic acid

| | |
|---------|--|
| Espèces | truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) |
|---------|--|

Nom commercial : METAFIX partie B

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

CL 50 85 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Methyl-methacrylate

Espèces Pimephales promelas

CL 50 125,5 à 275,0 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Methacrylic acid**

Espèces Daphnia magna

CE50 > 130 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Methacrylic acid

Espèces Daphnia magna

NOEC 53 mg/l

Methyl-methacrylate

Espèces Daphnia magna

CE50 720 mg/l

Toxicité pour les algues (Composants)**Methacrylic acid**

Espèces Selenastrum capricornutum

CE50 45 mg/l

Durée d'exposition 72 h

Methacrylic acid

Espèces Selenastrum capricornutum

NOEC 8,2 mg/l

Durée d'exposition 72 h

Methyl-methacrylate

Espèces Algue

CE50 170 mg/l

Durée d'exposition 96 h

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

Nom commercial : METAFIX partie B

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADHÉSIFS (Methyl-methacrylate, Methacrylic acid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

Carte pour désignation du danger



3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Remarque

Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.

Quantité limitée 5 l

Les catégories de transport 3

Code de restrictions en tunnels E

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADHESIVES (Methyl-methacrylate, Methacrylic acid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3



3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Remarque

Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité

Nom commercial : METAFIX partie B

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

EmS unitaire maximale de 450 litres.
F-E, S-D

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADHESIVES (Methyl-methacrylate, Methacrylic acid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3



3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

III

Remarque

Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE) 0 % 0 g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

| | |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

catégories de danger CLP de la rubrique 3

| | |
|-------------------|--|
| Acute Tox. 4 | Toxicité aiguë, Catégorie 4 |
| Aquatic Chronic 3 | Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves, Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 2 | Liquide inflammable, Catégorie 2 |
| Skin Corr. 1A | Corrosion cutanée, Catégorie 1A |
| Skin Irrit. 2 | Irritation cutanée, Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |

Nom commercial : METAFIX partie B

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.01.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 07.02.2019

Service établissant fiche de données de sécurité

Service réglementation

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.